

MISE EN ŒUVRE DU
PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ
MENACE ATTENTAT / INTRUSION
et risques environnementaux

Ecole	L' AVENTURINE
Adresse entrée principale	MAIRIE DE CROS
Adresse voie d'accès pompiers	MAIRIE DE CROS – Route des cavalos - 63810
Téléphone	06 72 22 81 31
E-mail	ecole-aventurine@riseup.net
Directrice de l'école	Noémi Brabant

Document mis à jour le : 03/09/2024

Le PPMS « attentat-intrusion » permet d'anticiper et de traiter deux types de situations :

- l'attentat commis à l'intérieur ou aux abords immédiats d'une école ou d'un établissement scolaire, qui en est la cible directe, auquel doit être assimilée toute forme d'attaque armée au sein d'une enceinte scolaire ;*
- l'attentat et toute forme d'attaque armée, commis à proximité d'une école ou d'un établissement scolaire, qui imposent de mettre en œuvre des mesures de protection adaptées même si l'établissement lui-même n'est pas directement visé.*

Les procédures retenues par le PPMS « attentat-intrusion » permettent de mettre en sécurité les élèves et les personnels et d'attendre l'arrivée des secours en se conformant aux directives de la préfecture et des forces de l'ordre, qui peuvent être relayées par les services de l'éducation nationale.

Bulletin officiel n°15 du 13 avril 2017, instruction du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires

PRESENTATION DE L'ECOLE

Cette fiche devra être réactualisée chaque année.

Ecole : Aventurine

Adresse : Route des Cavalos – La mairie - 63810 Cros

Téléphone : 06 72 22 81 31 Mél : ecole-aventurine@riseup.net

Circonscription : Chamalières

Nom du directeur (ou du faisant fonction) : Noémi Brabant
Nom de la décharge éventuelle :

Nombre de classes : 2 **Nombre d'élèves : 11**
Nombre d'élèves handicapés : élève avec PAI : 1
Nombre de bâtiments à usage scolaire : 1

Personnes titulaires d'un diplôme de secourisme

Prénom NOM	Classe	Qualification (BNS, AFPS, PSC1, SST...)
Anne MEUNIER	FUMPSA	AFPS
Melinda CONDELLO	Croix Rouge Française	AFPS

P.P.M.S. mis à jour le :
03/09/2024

Présenté en Conseil d'école le :

Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur

En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

**Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.**

FREQUENCE France Bleu :.....100.8.....Mhz
FREQUENCE France Info :105.5.....Mhz
FREQUENCE France Inter :96Mhz
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
.....Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

STRUCTURE DE L'ÉCOLE

N° du bâtiment	Désignation et affectation des locaux <i>Exemple : réfectoire, salle de classes, ateliers</i>	Nombre d'étage en hauteur	Nombre d'étage en sous-sol
	CLASSE MATERNELLE	0	
	CLASSE ELEMENTAIRE	1	

Horaires de fonctionnement de l'école

Matin : de 9h à 12h (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Restauration : de 12h à 13h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Après-midi : de 13h30 à 15h00

Joindre impérativement (Annexe 2) :

- le plan d'évacuation incendie pour chaque partie des bâtiments ;
- le plan de l'école dans son environnement immédiat (*plan google map par exemple*).

Liste des personnels de l'école :

Lundi matin et après-midi	Claude GRAND	Salle maternelle-RDC
Mardi, jeudi, vendredi	Aurélié BIANCO	Classe élémentaire 1er étage au dessus de la mairie
Mardi, jeudi, vendredi matin	Claude GRAND	Salle maternelle-RDC
Mardi et jeudi après-midi	Tiziana CORELLI	Salle maternelle-RDC
Vendredi après-midi	Sophie LATOUILLE	Salle maternelle-RDC

Liste des risques majeurs susceptibles de menacer l'école :

- intrusion extérieur, attentat
- incendie
- tempête
- feu de forêt
- inondation
- séisme, mouvement de terrain
- exposition au radon

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'école

Lorsque l'événement se déroule dans l'enceinte de l'école, il faut :

- d'abord mettre en sécurité les personnes présentes sur le site et déclencher l'alarme appropriée pour alerter en interne,
- ensuite alerter les forces de l'ordre en appelant le 17 ou le 112.

Le PPMS attentat-intrusion doit envisager deux scénarios auxquels les exercices permettent de se familiariser : s'échapper ou se cacher.

Lors de la préparation d'un exercice ou lors du retour d'expérience, le PPMS peut évoluer pour prendre en compte les difficultés rencontrées ou les faiblesses constatées.

Choix n°1 : S'échapper

Condition 1 • Être certain d'avoir identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2 • Être certain de pouvoir s'échapper sans risque avec les élèves.

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- utiliser un itinéraire connu ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;

A l'issue de la fuite :

- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement (s'il a été défini).

Le PPMS définit salle par salle l'itinéraire et la sortie à emprunter en priorité lors d'une évacuation (Annexe 3), après évaluation de la menace.

Choix n°2 : Se cacher

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour pouvoir s'enfermer et se cacher

- Rester dans la classe ;
- verrouiller la porte.

Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur

- Rejoindre les locaux définis comme les plus sûrs.

Dans tous les cas :

- Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant ;
- éteindre les lumières ;
- s'éloigner des murs, portes et fenêtres ;

-
- s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides ;
 - faire respecter le silence absolu (portables en mode silencieux, sans vibreur) ;
 - rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
 - attendre l'intervention des forces de l'ordre.

Le PPMS définit les actions à effectuer et les personnes chargées de leur exécution (Annexe 3).

Le PPMS prévoit ce qui doit être à disposition dans les salles, par exemple, bouteilles d'eau, sucres en morceaux, bonbons pour les plus petits (attention aux enfants présentant des allergies), seaux, savon, mouchoirs en papier, sacs en plastique etc.

Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut a priori veiller à isoler le site de l'école de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient selon la situation :

- de fermer toutes les entrées de l'intérieur et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur ;
- de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de mise en sûreté) ;
- de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture ;
- dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'école (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect

- Eloigner les élèves en les mettant en sûreté, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance ;
- ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect ;
- appeler les services de police ou de gendarmerie (17 ou 112) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter ;
- établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

Le PPMS doit au moins répondre à trois questions (Annexe 3) :

- **Qui décide d'une éventuelle fuite ou d'une éventuelle mise en sûreté ?**
- **Qui prévient les forces de l'ordre ?**
- **Qui établit le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité**

DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE

L'alarme a pour objectif de prévenir, lors d'un attentat ou d'une attaque armée, tous les personnels et les élèves présents dans l'école.

L'alerte permet d'avertir de l'existence d'un danger de telle sorte que les personnes concernées puissent prendre des dispositions particulières.

- **Lorsque je suis prévenu par les autorités** (mairie, préfecture, gendarmerie, police, autorité académique)

→ Je suis alerté par le rectorat, la DSDEN, la police ou la gendarmerie, d'un danger qui menace l'école : je déclenche l'alarme ou je prends les mesures provisoires de mise en sûreté pour que les élèves et les personnels adoptent la posture qui a été demandée (se cacher ou fuir l'école).

L'alerte SMS (générée au niveau de la cellule académique de gestion de crise) est testée à plusieurs reprises en cours d'année. Chaque test ou exercice fait l'objet d'un signalement explicite « exercice – exercice- exercice ».

- **Lorsque je suis témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'école et son environnement**

→ Je constate l'irruption d'un individu armé dans l'école : je déclenche l'alarme pour que les personnels et les élèves se mettent en sécurité en s'échappant ou en se cachant, puis j'alerte les forces de sécurité (**17 ou 112**) et le rectorat (numéro d'urgence 06 18 27 36 06).

Informations à donner lors d'un appel au 17 ou au 112

Toute personne qui appelle les forces de l'ordre doit essayer de donner les informations essentielles répondant à trois questions :

❓ Où a lieu l'attaque ?

Localiser l'attaque : identification de l'école et adresse exacte + si possible, emplacement des assaillants sur le site.

❓ Qu'est-ce qui se passe ?

Décrire l'attaque : mode opératoire, nombre d'assaillants, victimes.

❓ Quelles sont les mesures prises ?

Donner le positionnement des élèves et des personnels.

Déclenchement de l'alarme dans l'école

Situations d'alerte	Alarme déclenchée	Personne(s) responsable(s) du déclenchement
Incendie	ALARME BOITIER PREPOSE	- LES ENSEIGNANTES ou LA DIRECTRICE - TOUT INTERVENANT ou PARENT PRESENT
Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'école	SIFFLET	LES ENSEIGNANTES ou LA DIRECTRICE - TOUT INTERVENANT ou PARENT PRESENT
Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'école	SIFFLET	- LES ENSEIGNANTES ou LA DIRECTRICE - TOUT INTERVENANT ou PARENT PRESENT - LA SECRETAIRE DE MAIRIE - TOUT ADULTE

Il faut avoir préalablement défini qui déclenche l'alarme. La réponse dépend notamment du dispositif qui a été retenu en fonction des caractéristiques de l'école.

Il peut arriver qu'une situation potentiellement dangereuse ne se traduise pas par le déclenchement de l'alarme en cas d'attentat ou d'intrusion. Dans cette hypothèse, le PPMS peut éventuellement avoir prévu les modalités d'alerte et de transmission des consignes.

Donner l'alerte

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte
Incendie dans l'école	LES ENSEIGNANTES, LA DIRECTRICE ou TOUT INTERVENANT
Incendie proche de l'école	TOUTE PERSONNE
En cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'école	LES ENSEIGNANTES, LA DIRECTRICE ou TOUT INTERVENANT
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	LES ENSEIGNANTES, LA DIRECTRICE ou TOUT INTERVENANT TOUTE PERSONNE DE LA MAIRIE, TOUT ADULTE
En cas de comportement suspect	LES ENSEIGNANTES, LA DIRECTRICE ou TOUT INTERVENANT TOUTE PERSONNE DE LA MAIRIE, TOUT ADULTE

Le PPMS attentat-intrusion répertorie ici la ou les personnes désignées, en principe, pour appeler les forces de sécurité **sachant** :

- **que la personne normalement désignée peut être dans l'incapacité de donner l'alerte ;**
- **que l'alerte est donnée par celui qui est en mesure de le faire ;**
- **qu'il ne faut pas imaginer que quelqu'un d'autre a déjà donné l'alerte.**

L'alarme « attentat-intrusion » en 8 points

1. Il n'y a pas de dispositif technique particulier et obligatoire défini au plan national pour l'alarme « attentat-intrusion ».

2. Le système d'alarme conditionne la réaction des personnels et des élèves au sein de l'école. Ainsi, s'agissant d'un attentat ou d'une attaque armée, il faut qu'il soit différent de l'alarme incendie car la réaction attendue n'est pas la même (s'échapper, se cacher, alerter, faciliter l'intervention des forces de sécurité et de secours).

3. Le directeur d'école et la collectivité territoriale propriétaire de l'établissement choisissent le dispositif d'alarme « attentat-intrusion » le plus adapté à la configuration de l'établissement (site étendu ou pas, un ou plusieurs bâtiments, équipement déjà existant...) et au public d'élèves concerné.

Quels dispositifs pour l'alarme ?

- Dispositif permettant de moduler la sonnerie de début et de fin des cours ;
- corne de brume ;
- sirène ;
- sifflet disponible dans chaque classe, notamment au sein des petites ou moyennes structures ;
- dispositifs de boîtiers (alarme sonore, messages pré-enregistrés, déclencheur manuel) déployés dans les locaux via le câble du réseau informatique ;
- dispositif informatique spécifique déployé sur les ordinateurs de chaque classe ;
- dispositif de haut-parleurs pouvant diffuser des messages préprogrammés ;
- utilisation de mégaphones ;
- « bipeurs » qui font office d'alarme et avertissent la police municipale par SMS.

4. Le financement de l'alarme, qui est généralement une dépense d'investissement, relève de la responsabilité de la collectivité locale propriétaire de l'école (sauf lorsque le choix se porte sur des dispositifs légers, à l'instar de sifflets, dont l'achat est inscrit en section de fonctionnement).

5. L'efficacité du dispositif d'alarme ne se mesure pas à son coût ni à son niveau technologique ; elle est notamment évaluée lors des retours d'expérience des exercices « attentat-intrusion » organisés au sein de l'école.

6. L'alarme est audible sur l'ensemble du site.

7. Le dispositif d'alarme est prioritairement sonore (sonneries, sirènes, haut-parleurs, mégaphones, sifflets...), ce qui n'exclut pas la mise en place de systèmes complémentaires d'alerte tels que l'ENT de l'établissement, les dispositifs lumineux, les panneaux à affichage variable, l'utilisation de SMS ou encore l'ouverture d'une fenêtre sur l'écran de l'ordinateur.

8. L'alarme peut être déclenchée à partir de plusieurs endroits, ce qui permet à chacun d'intervenir une fois l'acte constaté. À défaut, tous les personnels connaissent la procédure définie pour faire remonter l'alerte et permettre de déclencher l'alarme centralisée.

LIENS AVEC L'EXTERIEUR

FRÉQUENCE France Bleu : 100.8

FRÉQUENCE France Info : 105.5

FRÉQUENCE France Inter : 96

Numéro d'appel des pompiers (Bagnols) (18) : 04 73 22 29 60

Numéro d'appel de la brigade de gendarmerie (La Tour d'Auvergne) (17 à privilégier en toutes circonstances) : 04 73 21 52 02

Numéro d'appel de la mairie : 04 73 21 61 30 – 06 82 00 46 21

Numéro d'appel de la préfecture : 04.73.98.63.63

Numéro d'appel du rectorat : 04 43 57 21 00

Site de la DSDEN (direction des services départementaux) : [http:// www.ac-clermont.fr > dsden63](http://www.ac-clermont.fr/dsden63)

1.

Le PPMS doit être présenté aux familles et aux membres de la communauté éducative en début d'année

CONSIGNES A APPLIQUER IMMEDIATEMENT APRES LE DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

Une des enseignantes présentes **branche le poste de radio** disposé à cet usage

Fréquence:France Bleu :.....100.8... Mhz

Fréquence France Info :.....105.5...Mhz

Fréquence France Inter :.....96..... Mhz

Fréquence radio locale conventionnée par le préfet:

.....Mhz

Les **personnes ressources**, désignées dans le cadre d'une réflexion en amont en conseil des maîtres et en conseil d'école, rejoignent immédiatement le poste correspondant aux missions qui leur ont été assignées (voir *Annexes 1 et 1 bis*).

Les personnes qui assurent l'encadrement des élèves et qui contrôlent leur présence :

- se munissent du **registre d'appel** ;
- se munissent des **médicaments et ordonnances** des enfants suivis.

L'appel doit être fait systématiquement et **renouvelé fréquemment**.

La liste nominative des absents est dressée en 2 exemplaires (*Annexe 6*).

Ces personnes sont en charge de conduire les élèves vers les lieux de mise en sûreté ou d'accompagner leur fuite.

LA LEVÉE DE L'ALERTE

➤ **La décision de fin d'alerte est prise par les autorités** (ministre ou préfet)
et transmise à la directrice d'école par :

- la gendarmerie ou la police,
- le téléphone,
- les services de radiodiffusion.

➤ La directrice d'école prévient alors l'ensemble des personnels
et les élèves placés sous sa responsabilité de la fin du dispositif d'alerte.

**INFORMATION DES PARENTS SUR LE PLAN
DE MISE EN SÛRETÉ FACE
A LA MENACE INCENDIE - ATTENTAT - INTRUSION**

Une information des parents a été effectuée en date du 16/09/2024

**PRINCIPALES DATES D'ÉLABORATION DU PLAN DE MISE
EN SÛRETÉ FACE
A LA MENACE INCENDIE - ATTENTAT - INTRUSION**

Le présent plan particulier de mise en sûreté a fait l'objet :

- d'un exercice annuel de simulation le 18/09/2023

**TRANSMISSION DU PLAN DE MISE EN SÛRETÉ
FACE A LA MENACE INCENDIE - ATTENTAT - INTRUSION**

Le présent plan particulier de mise en sûreté a été transmis :

- à la commune concernée en 1 exemplaire le 30/10/2024

- à la DSDEN (format numérique) le 30/10/2024

ANNEXE 1

Recommandations générales selon les types de risques

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

Inondation

▶ **Si les délais sont suffisants :**

- évacuation préventive possible effectuée par les autorités.

▶ **Si les délais sont insuffisants :**

- rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...) ;
- n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.

▶ **Dans tous les cas :**

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- fermez portes, fenêtres, aérations...
- mettez en hauteur le matériel fragile.

Feu de forêt

- prévenez les services de secours.
- ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.
- éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sûreté.

▶ **Si le feu menace les bâtiments :**

- ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ;
- confinez-vous : fermez volets et fenêtres et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération ;
- évitez de provoquer des courants d'air.

Tempête

▶ **Si les délais sont suffisants :**

- évacuation préventive possible.

▶ **Si les délais sont insuffisants :**

- rejoignez des bâtiments en dur ;
- éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
- fermez portes et volets ;
- surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
- renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...) ;
- limitez les déplacements.

Attentat ou intrusion extérieure

► Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **évacuation ou confinement** ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

► Choix n°1 : l'évacuation

- prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

► Choix n°2 : le confinement

- identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

ANNEXE 1 bis

Répartition des missions des personnels sur le temps scolaire

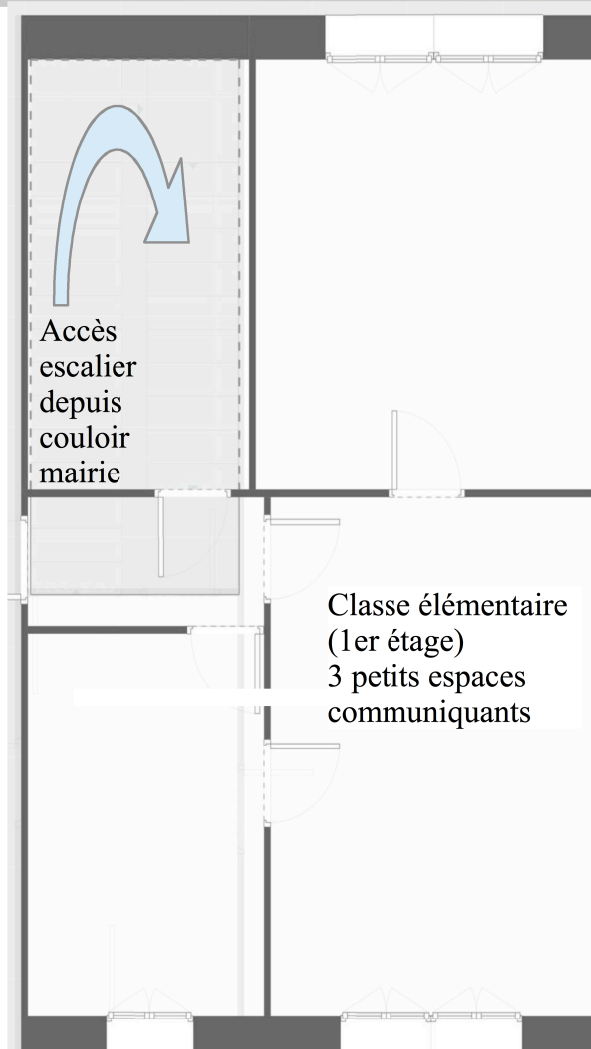
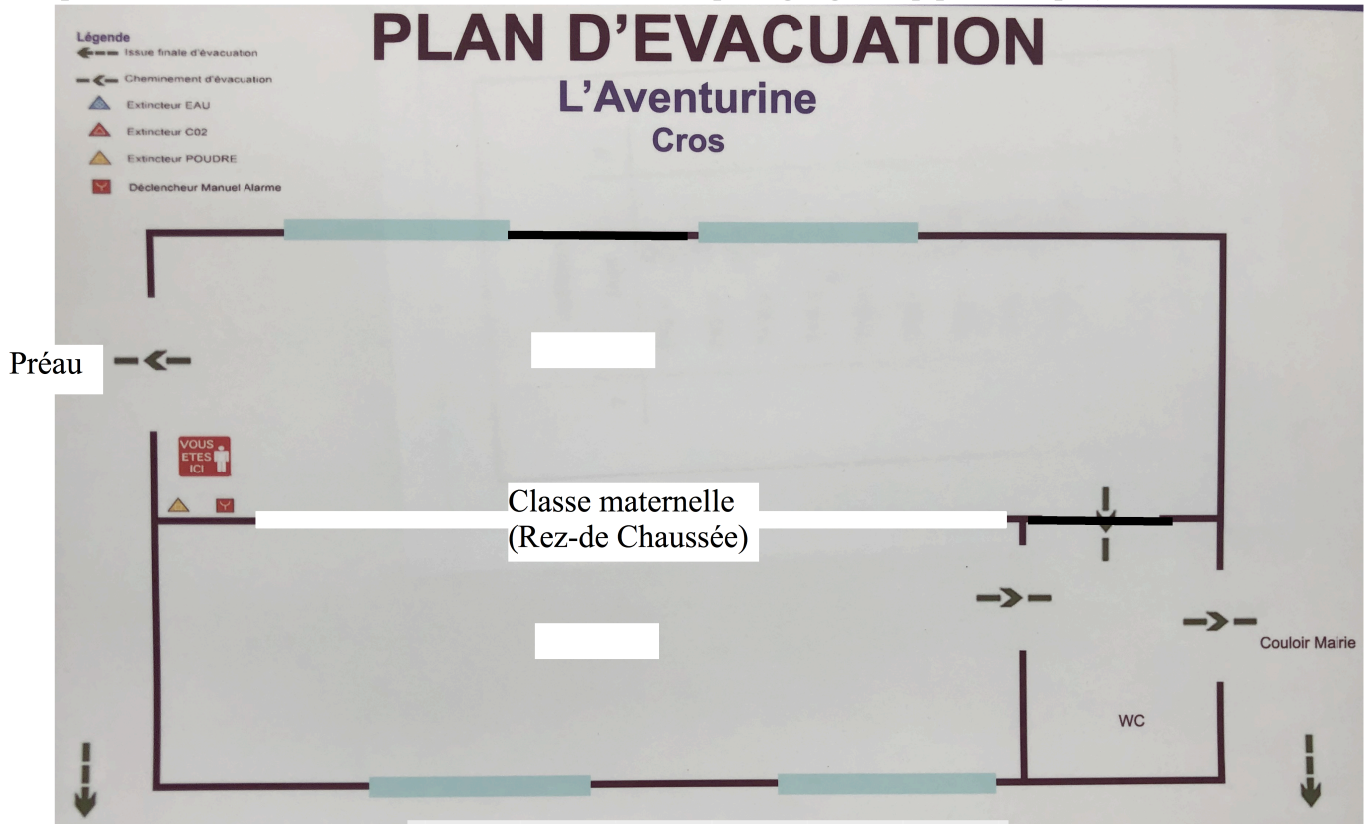
Missions	Noms	Personnels
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déclencher l'alerte ✓ Activer le plan de mise en sûreté. ✓ S'assurer de la mise en place des différents postes. ✓ Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités. ✓ Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution ✓ Gérer les communications téléphoniques (<i>secours, familles, médias</i>). 	<p>Claude GRAND 06.27.69.20.10 Aurélie BIANCO 06.88.47.12.57 Tiziana CORELLI 07 8061 70 39 Noémi BRABANT 06.72.22.81.31 Anne MEUNIER 06 74 25 80 20 Meryt MARROQUIN 06.19.56.76.41</p>	<p>Directrice ou faisant fonction</p> <p>Numéro de téléphone sur lequel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours : 06.72.22.81.31</p>
Personnes ressources (enseignants, intervenants...)		
✓ Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement	✓ ENSEIGNANTES ou PARENTS PRESENTS	
✓ Contrôler l'accès de l'établissement	✓ ENSEIGNANTES ou PARENTS PRESENTS	
✓ Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité...)	✓ ENSEIGNANTES ou PARENTS PRESENTS	
✓ S'assurer que tout le monde est en sûreté (public spécifiques en particulier)	✓ ENSEIGNANTES ou PARENTS PRESENTS	
✓ Gérer les communications téléphoniques (secours, familles...)	✓ ENSEIGNANTES ou PARENTS PRESENTS	
✓ Assurer l'encadrement des élèves (liste des présents pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents)	✓ ENSEIGNANTES ou PARENTS PRESENTS	

ADULTE RESPONSABLE SELON LES JOURS DE LA SEMAINE

Jour concerné	Adulte responsable
Lundi (toute la journée) et mardi, jeudi, vendredi matins	Claude GRAND
Mardi, jeudi, vendredi midi / après-midi	Aurélie BIANCO


ANNEXE 2 - PLANS DE L'ÉCOLE


- le plan d'évacuation incendie pour les 2 classes de l'école (affichage dans l'école)
- le plan de l'école dans son environnement immédiat (*plan google map par exemple*).

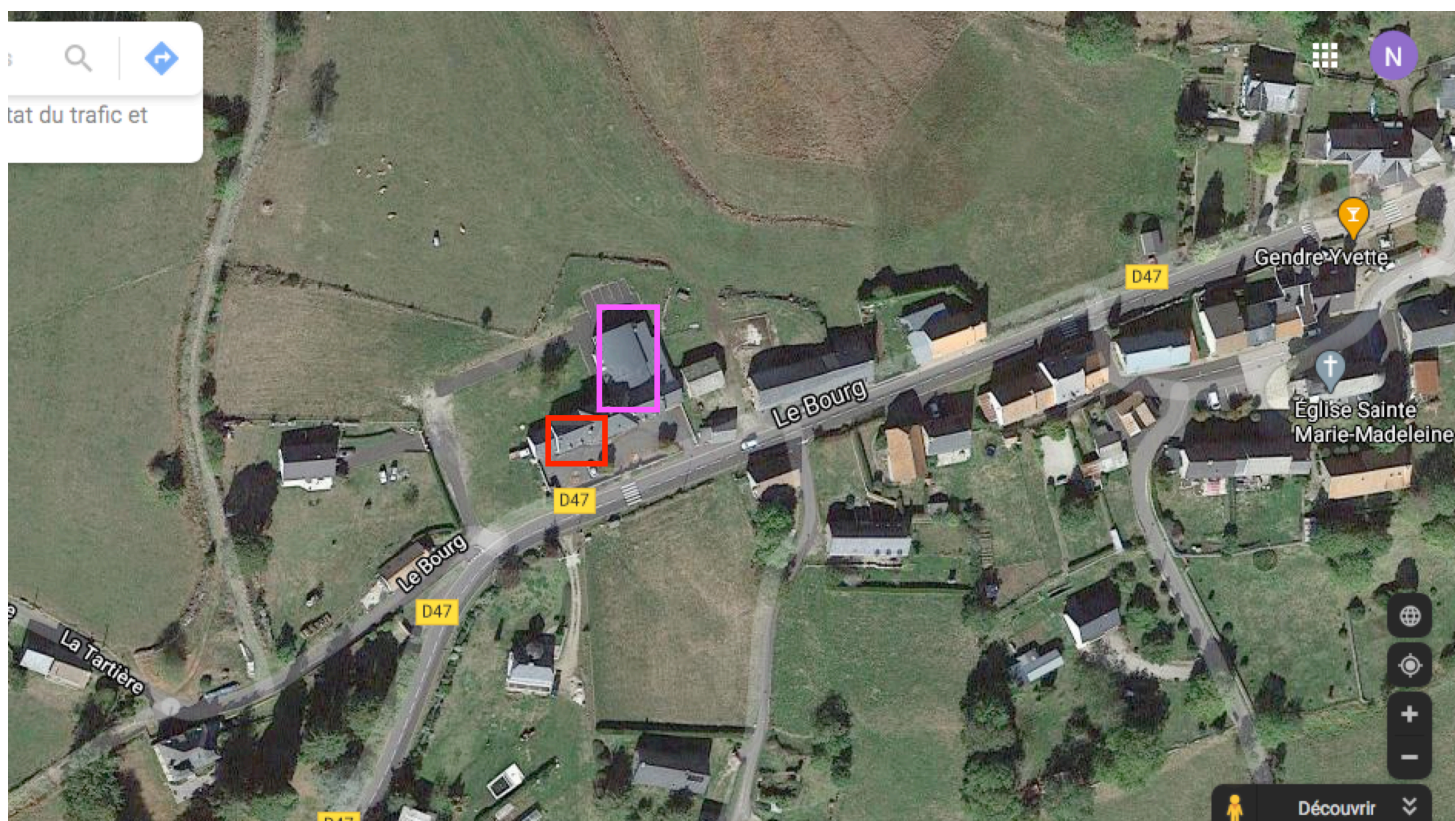


PLAN DE L'ECOLE L'AVENTURINE – 63810 CROS

DANS LES LOCAUX MUNICIPAUX DE L'ANCIENNE ECOLE, ATTENANTS A LA MAIRIE

 Partie du bâtiment occupée par la classe maternelle au rez-de-chaussée et la classe élémentaire à l'étage au dessus de la salle du conseil de la mairie

 Lieu possible de repli : salle des fêtes



ANNEXE 3 ITINERAIRES DE FUITE ET ACTIONS DE MISE EN SURETE

S'échapper ? S'enfermer ? Que dois-je faire ?

Un choix n'est possible qu'après avoir analysé l'environnement.

Exemple d'indicateurs à analyser en continu pour être prêt à basculer d'une phase à une autre :

- Le ou les individu(s) menaçant(s) est(sont)-il(s) à proximité (coup de feu, cris, bruits) ?
- Une sortie de secours à proximité permet-elle la fuite ? Est-elle facilement accessible ? Est-elle accessible sans s'exposer (un grand corridor ou hall exposé) et devenir une cible ?
- Où se trouve le bureau le plus près pour se réfugier ? Est-il facilement et rapidement accessible et de façon sécurisée ?
- Le bruit me semble-t-il éloigné ou rapproché ? Suis-je près de la menace ? (Est-ce que j'entends des coups de feu, des cris ?)

Pour s'échapper

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) l'itinéraire et la sortie à emprunter en priorité, après évaluation de la menace.

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation (bâtiment, étage, occupants)	Adulte responsable de l'évacuation	Itinéraire de fuite	Sortie	Lieu de repli
CLASSE MATERNELLE	REZ DE CHAUSSEE	ENSEIGNANT PRESENT	PORTE PRINCIPALE ou FENETRE ou PORTE VERS LA MAIRIE	SORTIE PRINCIPALE SOUS LE PREAU ou SORTIE PAR LA MAIRIE	SALLE DES FÊTES ou MAIRIE
CLASSE ELEMENTAIRE	1er ETAGE	ENSEIGNANT PRESENT	FENETRE ou ESCALIER	SORTIE PAR L'ESCALIER VER LE HALL MAIRIE	CLASSE MATERNELLE ou SALLE DES FÊTES ou MAIRIE
SALLE DES FÊTES	REZ DE CHAUSSEE	ENSEIGNANT PRESENT	PORTE PARKING ou PORTES OUEST	PARKING DEVANT ou PARKING ARRIERE	CLASSE MATERNELLE ou MAIRIE

Pour se cacher

CAS OÙ LES ÉLÈVES SONT DANS LEUR CLASSE HABITUELLE

Confinement intrusion : dans les classes fermées à clé enfants et adultes à plat ventre	Toutes les salles y compris celles de la mairie
--	--

CAS OÙ LES ÉLÈVES NE SONT PAS DANS LEUR CLASSE HABITUELLE

Classes concernées	Effectifs (élèves + adultes)	Lieu où ces classes se trouvent	Lieu de mise en sûreté envisagé (indiquez éventuellement par défaut «lieu de mise en sûreté prévu à l'annexe 4»)
2	11 enfants +2 adultes personnes EN TOUT	Cours de récréation ou salle des fêtes ou en sortie	Classe des maternelles ou mairie

Le PPMS prévoit ce qui doit être à disposition dans les salles, par exemple, bouteilles d'eau, sucres en morceaux, bonbons pour les plus petits (attention aux enfants présentant des allergies), seaux, savon, mouchoirs en papier, sacs en plastique etc.

En cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect

Indiquer les personnels responsables des actions ci-dessous :

Décider d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement : Les 2 ENSEIGNANTES, DIRECTRICE ou PARENTS INTERVENANTS PRESENTS

Prévenir les forces de l'ordre : CHAQUE ENSEIGNANTE OU INTERVENANT OU DIRECTRICE

Etablir un périmètre de sécurité et assurer son respect en attendant les services de sécurité : CHAQUE ENSEIGNANTE OU INTERVENANT OU DIRECTRICE

ANNEXE 4 - LISTE DES PERSONNES RESSOURCES EN MATIÈRE DE SECOURS

Nom	Prénom	Fonction	Qualifications éventuelles (SST, PSC1,)
BRABANT	NOEMI	DIRECTRICE	
GRAND	CLAUDE	ENSEIGNANTE	
BIANCO	AURELIE	ENSEIGNANTE	
CORELLI	TIZIANA	INTERVENANTE	
LATOUILLE	SOPHIE	ENSEIGNANTE	
MEUNIER	ANNE	PARENT EDUCATEUR	AFPS
CONDELLO	MELINDA	PARENT EDUCATEUR	AFPS

ANNEXE 7 - FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION (*)

(à remettre aux secours)

Ecole AVENTURINE
MAIRIE DE CROS,
Route des Cavaliers

NOM : MEUNIER	Prénom: Yana
Âge : 6 ans	Sexe : F
Maladies connues : cardiopathie congénitale - asplénie	
Projet d'accueil individualisé (PAI) : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> oui (traitement joint)	

Cochez ce que vous avez observé

	OUI	NON
- Répond		
- Ne répond pas		
- Réagit au pincement		
- Ne réagit pas au pincement		
- Difficultés à parler		
- Difficultés à respirer		
- Respiration rapide		
- Plaies		
- Membre déformé		
- Mal au ventre.		
- Envie de vomir		
- Vomissements		
- Tête qui tourne		
- Sueurs		
- Pâleur		
- Agitation		
- Angoisse		
- Pleurs		
- Tremblements		
- Autres		
- Durée des signes observés :		

Fiche établie par :

NOM:	Prénom:	Fonction :
Jour :	Heure :	

Notez ce que vous avez fait :

--

ANNEXE 8 - TROUSSE DE PREMIERS SECOURS

Cette trousse de premiers secours comprend :

	oui	non	Date de péremption
Savon de Marseille	X		
antiseptique	X		
Sucres enveloppés			
Flacons de solution hydro alcoolique			
Dosettes de sérum physiologique			
Pince à échardes	X		
Paire de ciseaux	X		
Thermomètre frontal	X		
Sacs plastiques	X		
Couverture isothermique			
Gants jetables	X		
Coussin réfrigérant ou compresses wattergel			
Mouchoirs en papier	X		
Compresses individuelles	X		
Pansements adhésifs hypoallergiques	X		
Sparadrap micropore	X		
Pansements compressifs			
Bandes de gaze (largeur 5, 7, 10cm) et filet à pansement	X		
Écharpe de 90cm de base			

Une trousse de premiers secours doit être placée dans chaque lieu de mise en sûreté.

Les quantités de produits varient en fonction du nombre de lieux de mise en sûreté et en fonction aussi du nombre d'élèves :

- choisir de petits conditionnements ;

Le matériel et les produits doivent être régulièrement vérifiés, remplacés ou renouvelés.

ANNEXE 9 - CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

CONSIGNES GÉNÉRALES

Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la mallette de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 6) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, "crise de nerfs" ...);
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 7) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIERE URGENCE

1/ URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures / luxations

3/ Non urgent (à traiter après toutes les urgences vitales)

- stress
- panique
- agitation

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires

CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPÉCIFIQUES

1 - L'enfant ou l'adulte saigne du nez

Il saigne spontanément :

- le faire asseoir, penché en avant (pour éviter la déglutition du sang) ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines qui saignent par une pince pouce index pendant 10 minutes ;
- si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne)
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5),
- prendre dès que possible un avis médical.

2 - L'enfant ou l'adulte fait une "crise de nerfs"

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

3 - Stress individuel ou collectif: ce stress peut se manifester pour quiconque.

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;
- envie de fuir ... panique.

Que faire ?

En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève "leader") ;
- expliquer, rassurer, dialoguer.

En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

<p>4 - L'enfant ou l'adulte ne se sent pas bien mais répond</p> <p>Signes possibles (un ou plusieurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance. <p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - a-t-il un traitement ? - quand a-t-il mangé pour la dernière fois ? - a-t-il chaud ? froid ? <p>Que faire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) - desserrer les vêtements, le rassurer, et le protéger froid, chute, intempéries...) - le laisser dans la position où il se sent le mieux ; - surveiller. <p>Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète). Après quelques minutes, le mettre en position "demi-assis" au calme. Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.</p>
<p>5 - L'enfant ou l'adulte a perdu connaissance</p> <p>Signes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il respire ; - il ne répond pas ; ne répond pas à un ordre simple; <p>Que faire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - le mettre "sur le côté" (position latérale de sécurité) ; - ne rien lui faire absorber ; - le surveiller ; - s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ; - s'il ne reprend pas connaissance, faire appel aux services de secours.
<p>6 - L'enfant ou l'adulte fait une "crise d'épilepsie"</p> <p>Signes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - perte brutale de connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ; - son corps se raidit, il a des secousses des membres ; - il peut : se mordre la langue, devenir bleu, baver, perdre ses urines. <p>Que faire ? Respecter la crise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise; - ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ; - éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ; - ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ; - quand les secousses cessent, le mettre "sur le côté" (position latérale de sécurité) et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ; - rassurer les autres ; - si les signes persistent, faire appel aux services de secours. <p>Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de la langue) Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera de lui-même et ne se souviendra de rien.</p>

Attention : si la crise se répète, il s'agit d'un signe de gravité

7 – Traumatismes divers

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...).

Faire appel aux services de secours

En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie qui saigne ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger) ;
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple.

8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

Définition : Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang. **Signes** : • une coupure ou une piqûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ; • du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche...) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau...).

Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical

Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école.

Lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école qui passera l'alerte.